

440 - Actions pour la jeunesse
440 - Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget Primitif 2019
Rapport n° CD/2018/082
Service Chef de file :

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Service(s) associé(s) :
Résumé :

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département.

Le Conseil Départemental met l'engagement des jeunes, le soutien aux structures socio-éducatives et les actions de prévention au cœur de ses priorités.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'inscrire les crédits au budget primitif 2019, au titre des actions pour la jeunesse.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	44010	F	Engagement des jeunes	240 000,00	240 000,00
D	44020	F	Soutien aux activités socio-éducatives	1 574 000,00	1 574 000,00
D	44050	F	Information et orientation	9 600,00	9 600,00
D	44060	F	Loisirs et éducation	0,00	22 000,00
			TOTAL	1 823 600,00	1 845 600,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	44020	F	Soutien aux activités socio-éducatives		
R	44050	F	Information et orientation	1 600,00	1 600,00
			TOTAL	1 600,00	1 600,00

La population des jeunes âgés de 10 à 25 ans dans le département du Bas-Rhin est plus élevée que la moyenne française (21,3 % contre 19,2 %) et elle est en constante progression (+ 7 % entre 2009 et 2014, données INSEE). En agissant pour la jeunesse, le Département participe à la construction de la société de demain.

A travers ses compétences obligatoires ou volontaristes, le Département agit en faveur des plus vulnérables avec des dispositifs de prévention et de protection, d'accompagnement à l'autonomie et en facilitant l'accès au logement, à la formation et à l'emploi.

Le Département s'adresse également à tous les jeunes par une diversité d'actions, reflète de la mobilisation de toute la collectivité.

La politique départementale en faveur de la jeunesse adoptée par l'Assemblée plénière le 25 juin 2018 (délibération CD/2018/021) s'organise principalement autour de deux enjeux :

- rendre les jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour qu'ils deviennent de futurs adultes responsables ;
- une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement.

A cette occasion, plusieurs orientations ont été définies visant à aider les jeunes à grandir en les accompagnant dans leurs apprentissages de la citoyenneté, dans leurs expérimentations individuelles et collectives et en soutenant leur engagement et leur intégration sociale.

Ce plan vient compléter le Plan Actions Educatives et Collèges (PAEC) adopté le 20 mars 2017, et confirmer l'ambition du Département de construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois

LA JEUNESSE, UNE REALITE DYNAMIQUE AUX MULTIPLES FACETTES

La jeunesse commence avec l'entrée au collège et se termine avec l'autonomie financière et résidentielle. Certains experts préfèrent parler « des jeunesses » tant les situations sont diverses aujourd'hui. Cette période se traduit, en effet par une variété de statuts : collégien, adolescent, étudiant, apprenti, en recherche d'emploi, diplômé ou non, en rupture de lien ou en famille... Si bien que certains jeunes accèdent à l'autonomie dès 20 ans pendant que des trentenaires attendent encore. Cette période est donc souvent synonyme d'incertitude et en corolaire, d'opportunité, dans la mesure où les parcours sont de moins en moins linéaires, et souvent l'occasion de pas de côté.

Par ailleurs, les jeunes évoluent dans un contexte de mutations de la société dans son ensemble : évolution de la structure familiale, perte des rites de passage, évolution des usages technologiques, allongement des études. Ce contexte concourt à la transformation de la jeunesse.

Enfin, force est de constater que les jeunes sont toujours plus durement touchés par le chômage que toute autre catégorie de population. Cette réalité installée depuis plusieurs années ne s'infléchit pas. Les jeunes sont en conséquence plus vulnérables lorsqu'il s'agit d'acquérir autonomie, utilité sociale et reconnaissance tout en se montrant plus créatifs, utilisant les opportunités nouvelles offertes par les réseaux sociaux ou l'économie collaborative.

LA JEUNESSE, UNE RESSOURCE ET UN ENJEU POUR LA SOCIETE

La jeunesse reste porteuse de promesses. Les jeunes développent des savoirs d'usage et incarnent de nouvelles pratiques sociales citoyennes et culturelles. L'expérimentation et la créativité sont pour eux autant une manière d'être qu'une nécessité pour trouver leur place dans la société de plus en plus fragmentée en micro-mondes sociaux. Dans ce contexte, la socialisation nécessite des capacités d'adaptation qui préparent aux enjeux futurs et la mixité sociale au sein des collèges et des établissements scolaires et constitue un véritable enjeu pour favoriser la connaissance de l'autre.

Pour ce faire, l'éducation populaire (compétence partagée entre les collectivités locales selon la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015) offre un cadre qui permet de prendre conscience de la place que chacun occupe dans la société pour expérimenter sa capacité à agir individuellement et collectivement. Il s'agit de susciter l'émergence d'opportunités qui permettront aux jeunes, avec d'autres générations, de former leur conscience et de

s'émanciper. Ainsi, le Département soutient les acteurs associatifs de l'éducation populaire présents sur les territoires.

Le Département par la mobilisation de l'ensemble de ses services, veille à renforcer les opportunités, notamment auprès de ceux qui en ont moins. Il propose un soutien à ceux qui en ont besoin et ce, plus particulièrement dans les lieux moins dotés où la jeunesse est fortement présente, dans les quartiers prioritaires et les zones rurales plus éloignées. Il propose des actions éducatives, de prévention à la santé et la citoyenneté, des actions culturelles, sportives, de sensibilisation à l'environnement ou renforçant les capacités d'entreprendre. Il suscite également l'ouverture et les échanges avec l'Europe, par des partenariats avec le Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE), les instances transfrontalières et le développement du bilinguisme.

44010 - ENGAGEMENT DES JEUNES

Crédits proposés au BP 2019 : 240 000 €

Les Assises de l'engagement ont montré comment l'engagement notamment associatif était essentiel pour la cohésion sociale. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes français présentent un taux d'engagement bénévole très haut (CREDOC, baromètre jeunesse 2016), qui reste toutefois l'apanage des jeunes plus diplômés que la moyenne. Il s'agit donc de faire de cet engagement, quelle que soit sa forme, une opportunité pour les jeunes moins dotés, car il permet de nouvelles expériences et révèle des capacités non formelles.

Pour ce faire, le Département développe plusieurs axes :

1/ Le recrutement de jeunes volontaires en service civique.

Depuis l'adoption par l'Assemblée plénière en 2010 du principe de l'accueil de jeunes au sein des directions et des services, le Département du Bas-Rhin s'est engagé chaque année à proposer de nombreuses missions de service civique.

Cet engagement a été renouvelé par décision de la Commission Permanente du 28 mai 2018, permettant a de solliciter ainsi le renouvellement de l'agrément 2018/2021, nécessaire à cet accueil.

Entre 2011 et 2017, 256 jeunes ont été accueillis au sein des services du Département, dans une quinzaine de directions différentes, sur des missions relatives à l'éducation, la solidarité, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, la culture et le sport. 93 agents de la collectivité ont assuré une mission de tutorat auprès de ces jeunes.

Un jeune en service civique perçoit une indemnité de 468 € par mois de la part de l'Etat qui prend également en charge les cotisations sociales et la retraite. Le Département apporte un soutien complémentaire par une indemnité de 150 € par mois et par jeune.

2/ Le soutien à l'association Unis'Cité Alsace

En 2018, l'association propose 84 offres de mission en Service Civique aux jeunes Bas-Rhinois dont 30 au moins sont mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires du Département sur des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, dans les domaines du handicap, de l'environnement, du sport et de la culture. Unis'Cité assure l'accompagnement de ces jeunes tout au long de leur engagement.

Par ailleurs, le Département au moyen des crédits du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion soutient le programme Booster mis en œuvre par Unis Cité sur le territoire Nord à partir de décembre 2018. Il s'adresse aux jeunes en situation de décrochage scolaire

et vise à les redynamiser par un programme alternant Service Civique et remobilisation scolaire.

100 000 € sont inscrits dans le projet de budget pour soutenir cette structure au titre de l'année 2019.

3/ Le soutien à des actions menées en faveur de la citoyenneté et de l'engagement

Celles-ci sont portées par des mouvements de jeunesse ou des associations intervenant dans le Bas-Rhin. Les actions doivent développer un projet spécifique alliant plusieurs des critères suivants :

- répondre à des enjeux relatifs à la citoyenneté, l'engagement, la prévention des conduites à risque et de la radicalisation ;
- privilégier l'implication des jeunes dans la gouvernance des structures aidant à l'élaboration et la mise en œuvre des actions et des projets de jeunes ;
- développer un partenariat étroit avec les services du Département et/ou les structures en contrats d'objectifs, têtes de réseaux en territoire (CSC et RAI) ;
- être conduites sur des territoires en difficultés (de type quartier prioritaire de la politique de ville) ou bien, isolés et peu couverts par d'autres structures ou services d'animation jeunesse ;

4/ Le soutien à deux fédérations départementales

La Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) et la Fédération des Centres Sociaux du Bas-Rhin (FDCSC), à rayonnement départemental, contribuent à la coordination des acteurs et à la promotion de l'engagement des jeunes.

La FDMJC est très impliquée dans le déploiement du réseau des associations de jeunesse locale (49 dans le Bas-Rhin). Elle développe en partenariat avec les collectivités locales, des politiques d'animation socioculturelle en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative au service du lien social, avec toutes les forces vives volontaires d'un territoire. Le Département contractualise avec la FDMJC afin d'encourager les structures de son réseau dans la mise en place d'actions visant à favoriser la citoyenneté et l'engagement des jeunes, à développer l'esprit d'initiative et d'implication dans la vie locale. La convention pluriannuelle d'objectifs, à renouveler à compter de 2019 fait actuellement l'objet de travaux communs avec la structure.

La FDCSC compte 26 structures adhérentes et accompagne les structures dans le développement de la qualité des actions proposées.

106 500 € sont proposés dans le projet de budget 2019 pour le soutien à ces deux fédérations, soit 100 000 € pour la FDMJC et 6 500 € pour la FDCSC.

44020 - SOUTIEN AUX ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Crédits proposés au BP 2019 : 1 574 000 €

Le Département poursuivra son soutien aux **centres socio-culturels (CSC) et structures d'envergure intercommunale** concourant à l'animation d'un territoire et à l'approche globale des jeunes et de leur famille par des actions socio-éducatives favorisant l'implication des jeunes et l'ouverture aux autres.

Plus que jamais, les jeunes ont besoin pour se construire, de prendre confiance en eux-mêmes et de participer à des actions collectives dans des lieux de socialisation leur permettant d'accéder à différents codes de langages et de comportements. En plus de l'école et de la famille, les centres socioculturels proposent une diversité d'actions dans différents domaines (social, petite enfance, enfance, culture et médiation culturelle) et auprès de publics très divers (familles, jeunes, seniors). C'est cette diversité d'actions et de publics qui permet d'inscrire la jeunesse dans une démarche d'éducation populaire particulièrement propice à l'épanouissement, la formation personnelle et citoyenne par la rencontre, la diversité des échanges et la prise de responsabilité.

Le soutien aux CSC se matérialise dans le cadre de contrats d'objectifs conformément à la décision du Conseil Général du 11 décembre 2011, en lien avec les contrats de projets définis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La contractualisation permet de rendre plus lisible l'action du Département et de construire le partenariat entre le Département, la CAF, les collectivités concernées et les associations. Les objectifs prioritaires du Département sont orientés vers la jeunesse. Les centres socioculturels inscrivent toutefois leur action dans une réalité globale, partagée avec les autres financeurs.

Cette action s'appuie notamment sur la participation des habitants, le soutien aux initiatives, le soutien à la parentalité et la mise en place de lieux d'écoute et de débat favorisant la diversité et la mixité sociale et culturelle.

1 535 000 € sont proposés dans le projet de budget 2019 pour soutenir les structures répondant aux critères d'intervention du Département, à savoir le développement d'un projet construit en direction des jeunes.

Par ailleurs, le Département soutient des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, en proposant des activités socioéducatives complémentaires à celles proposées par les CSC, et conduites généralement en partenariat avec eux. 27 000 € sont proposés.

Enfin, le Département soutient des actions menées par l'Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED) et le Réseau express jeunes pour favoriser l'ouverture européenne et transfrontalière, indispensable à la construction personnelle et sociale des jeunes. 12 000 € sont proposés.

44050 - INFORMATION ET ORIENTATION

Crédits proposés au BP 2019 : 9 600 €

Le Département développe également des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au mieux vivre ensemble. Les services du Département assurent l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de prévention et forment les intervenants en charge des animations auprès des jeunes. Ces actions sont toujours menées en partenariat sur un territoire.

Les thématiques majoritairement travaillées sont la prise de risques et les addictions, les questions de citoyenneté et l'engagement, la relation aux autres et l'affectivité ou encore la violence, la représentation de soi. Les outils pédagogiques sont pour la plupart des réalisations du Département (Dédale de vie, « Alcool par-ci, alcool par-là », le jeu de Loi, etc.). L'offre est complétée afin de répondre aux besoins des jeunes et à la demande des partenaires. Ainsi de nouveaux outils sont créés à cet effet chaque année.

Sur l'année scolaire 2017-2018, 4 500 jeunes (dont 70 % de collégiens) ont ainsi bénéficié d'actions de prévention. Des jeunes en service civique formés, contribuent au développement de ces actions. Depuis juillet 2017, le Département anime un groupe de travail composé de partenaires institutionnels et associatifs, dans l'objectif de sensibiliser les jeunes et de mieux répondre aux besoins des parents d'adolescents souvent démunis

face aux problématiques rencontrées par leurs enfants. Ce travail s'effectue dans le cadre du schéma départemental d'appui à la Parentalité.

En complémentarité de ces démarches de prévention collective auprès des jeunes, le Département soutient la mise en place d'une équipe mobile d'accueil et d'écoute des jeunes par l'association de lutte contre la toxicomanie (ALT) en charge de coordonner l'ensemble des points d'accueil et d'écoute des jeunes. Cette équipe mobile se déploie dans les territoires d'action du nord et de l'ouest du département, dans les secteurs peu pourvus en réponse aux problématiques de souffrance des adolescents. Elle s'inscrit en totale complémentarité avec les services sociaux du Département.

9 600 € sont proposés dans le projet de budget 2019 au titre de ce mode d'action.

44060 - LOISIRS ET EDUCATION

Crédits proposés au BP 2019 : 22 000 €

Le Centre Socio-Culturel (CSC) du Fossé des XIII à Strasbourg accueille les élèves demi-pensionnaires du collège Foch de Strasbourg au restaurant éducatif La Faim de Loup. Une subvention complémentaire a été mise en place en 2018 pour permettre au Fossé des XIII de poursuivre, durant la pause méridienne, les animations éducatives pour l'ensemble de ces élèves. Face à l'augmentation des demandes, cette mesure permet aux collégiens du quartier de bénéficier d'un service éducatif en rationalisant les coûts.

22 000 € sont proposés dans le projet de budget 2019 au titre de ce mode d'action.

La Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 29 novembre dernier a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 440 - Actions pour la jeunesse

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY